

COMMUNAUTE DE COMMUNES LEMBRON VAL D'ALLIER

Compte rendu du Conseil de Communauté du 29 avril 2010 Maison du Lembron à St Germain Lembron

SEANCE du 29 avril 2010

- Membres en exercice : 37
- Membres présents : 33
- Voix consultative : 2

L'an deux mille dix, le 29 avril, à dix-huit heures, le conseil de la Communauté de Communes Lembron Val d'Allier, dûment convoqué en séance publique ordinaire, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Denis LEGENDRE, à la Maison du Lembron

Date de convocation : 14 avril 2010

Présents:

Antoingt : Présent = BORY H. – ROUSSEL C.

Beaulieu : Présent = BERNARD J-P. - Excusé = JINGAND L-P. –
Remplacé par = MOUNIN D. (*suppléante*)

Bergonne : Présents = BARBECOT P. – BARDIAU C.

Boudes : Présents = LOOS T. - BOULOC G – ALBIZZI C.
(*suppléante*)

Le Breuil sur Couze : Présents = BOURGNE G. – ESBELIN N. -
BARBINI J.

Chalus : Présent = OLLE A. – Absents = RALET B. - BOURGNE
M. (*suppléante*)

Charbonnier les Mines : Présents = LESAIN N. – RIGAUD D. –
Excusé = BERTHELOT P – *Remplacé par* = MESTRE H.
(*suppléante*)

Collanges : Présent = MERLE J-C. - Excusé = QUEFELEC F. -
Remplacé par = VAISSAIRE L. (*suppléante*)

Gignat : Présents = BESSON J-L. – SAIGNIE M.

Mareugheol : Présents = ROBICHON G. - LAURUT A.

Moriat : Présents = LEGENDRE D. – ROCHA G.

Nonette : Présent = RAVEL P. – Excusé = BERNARD M. - Absente
= BRENIAUX L. (*suppléante*)

Orsonnette : Présents = GUEUGNOT J-P. - NICHON J.

Saint Germain Lembron : Présents = ROUX R. – LAGADEC J. -
BOURG F. – AGNESE G. (*suppléant*)

Saint Gervazy : Présents = BARTHOMEUF S. - AUZAT P.

Vichel : Présent = CHABRIER R. - Excusés = PIERZCHALA F. –
POULOSSIER M-L. (*suppléante*)

Villeneuve Lembron : Excusée = LEROY V. – remplacée par
DUPIN K. (*suppléante*) - Absent = ULRICH J.

Assiste également à cette séance : Madame Valérie JUILLARD, Directrice des services

Nicole ESBELIN est élue secrétaire de séance

Le président met aux voix le compte rendu du conseil communautaire du 22 et du 29 mars 2010 ; ceux-ci n'amenant pas de remarques particulières des membres de l'assemblée ils sont mis aux voix et approuvés à l'unanimité.

Ordre du Jour :

1. Personnel : renouvellement contrat de travail chargée de mission « Environnement, développement durable, cadre de vie et tourisme »
2. Logement Sociaux : Bail emphytéotique avec l'Ophys avenue J. Pakowski à St Germain Lembron;
3. Vote du taux de TEOM.
4. Attribution de subventions dans le cadre des manifestations culturelles d'envergure ;
5. Adhésions aux organismes partenaires ;
6. ALSH : Tarif séjours été et Modification tarifaire ;
7. Aire de covoiturage : consultation et demande de subvention ;
8. Quartier commercial de Charbonnier les Mines : lancement de la consultation ;
9. Etude pour l'élaboration d'une politique de valorisation des services de proximité du Lembron Val d'Allier : consultation et demandes de subventions ;
10. Questions Diverses.

1. Personnel : renouvellement contrat de travail chargée de mission « Environnement, développement durable, cadre de vie et tourisme » :

Le contrat de travail de la Chargée de Mission « Environnement – Développement Durable, Cadre de Vie et Tourisme », arrive à échéance le 03 mai 2010, le bureau propose de renouveler son contrat de travail jusqu'à la fin de l'année 2010, sur les mêmes bases de rémunération que précédemment (échelon 2 de la grille des Attachés Territoriaux).

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** le renouvellement du contrat de travail en tant que chargée de mission « Environnement – Développement Durable, Cadre de Vie et Tourisme, jusqu'au 31 décembre 2010.

- **CHARGE Monsieur le président de faire exécuter les termes du présent contrat.**

2. Logement Sociaux : Bail emphytéotique avec l'Ophys avenue J. Pakowski à St Germain Lembron;

Monsieur Pierre RAVEL rappelle le projet de construire 7 maisons de ville et de réhabiliter un logement à Saint Germain Lembron, avenue Jules PAKOWSKI. La communauté de communes doit mettre le foncier à disposition de l'Ophis par voie de bail emphytéotique, sachant que les travaux sont en cours.

Le conseil communautaire doit donc se prononcer pour accepter de céder à l'OPHIS par voie de bail emphytéotique d'une durée de 55 ans et pour l'Euro symbolique, une partie à délimiter des parcelles cadastrées F1153, F1154, F1155 et F1156 (en cours d'acquisition), sachant que le surplus restera propriété de la communauté de communes. Il doit autoriser le président à recevoir l'acte et désigner un élu pour représenter la communauté de communes pour la signature de l'acte.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité des membres présents,

- **ACCEPTE de céder à l'Ophis par voie de bail emphytéotique d'une durée de 55 ans et pour l'Euro symbolique, une partie à délimiter des parcelles cadastrées F1153, F1155 et F1156, cette dernière en cours d'acquisition), sachant que le surplus restera propriété de la communauté de communes.**
- **AUTORISE le président à recevoir l'acte en sa qualité d'officier public,**
- **DESIGNE Monsieur Pierre Ravel vice-président, pour représenter la communauté de communes à la signature de l'acte.**
- **CHARGE Monsieur le président de faire exécuter les termes du présent contrat.**

3. Vote du taux de TEOM.

- Vu les éléments fiscaux transmis par la Trésorerie Générale et notamment le montant des bases ;
 - Vu le montant de TEOM sollicité par le SICTOM Issoire Brioude pour l'année 2010 et s'élevant à 750 892€ ;
- Propose d'appliquer les taux de TEOM suivants pour l'année 2010 :

	BASES Prév.	Taux	Produit
ANTOINGT	202 127 €	14,76%	29 834 €
BEAULIEU	284 336 €	14,76%	41 968 €
BERGONNE	179 649 €	14,76%	26 516 €
BOUDES	189 456 €	14,76%	27 965€
LE BREUIL/ COUZE	703 111 €	14,76%	103 779 €
CHALUS	114 081 €	14,76%	16 838 €
CHARBONNIER LES M.	565 842 €	14,76%	83 518 €
COLLANGES	108 442 €	14,76%	16 006€
GIGNAT	169 978 €	14,76%	25 089€

	BASES Prév.	Taux	Produit
MAREUGHEOL	126 012 €	14,76%	18 599 €
MORLAT	215 619 €	14,76%	31 825 €
NONETTE	234 677 €	14,76%	34 638 €
ORSONNETTE	164 294 €	14,76%	24 250 €
ST GERMAIN L ^{ON}	1 357 027 €	14,76%	200 297 €
SAINT GERVAZY	198 519 €	14,76%	29 301 €
VICHEL	173 501 €	14,76%	25 609 €
VILLENEUVE L ^{ON}	100 675 €	14,76%	14 860 €
TOTAL	5 087 346 €	14,76%	750 892 €

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité des membres présents,

- **Approuve le Taux de TEOM de 14,76 % pour l'année 2010.**

4. Attribution de subventions dans le cadre des manifestations culturelles d'envergure ;

La commission culture de la communauté de communes a reçu des demandes de subventions de la part d'associations qui interviennent sur notre communauté.

La commission a étudié attentivement les différentes demandes, et après validation du bureau, propose d'attribuer les subventions suivantes :

- **1 500 €** au château de Villeneuve-Lembron dans le cadre de la convention avec le CMN (Centre des Monuments Nationaux) pour la saison estivale
- **1 000 €** à l'ASPAL
- **400 €** à « St-Gerziq »
- **400 €** à « la Constellation du Canard »

Le Président informe de la demande de l'association du « Lembrovin » et propose de lui attribuer une subvention **de 200 Euros**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à 29 voix POUR et 3 abstentions:

- APPROUVE l'Attribution des subventions énoncées ci-dessus.

5. Adhésions aux organismes partenaires :

Le bureau, a étudié les demandes d'adhésions des différentes associations ou organismes partenaires qui nous ont fait parvenir leur appel à cotisation pour l'année 2010, il propose d'adhérer aux organismes suivants :

- ✂ CAUE (Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement) : 700 €uros
- ✂ ARDTA (Agence Régionale des Territoires d'Auvergne) : 500 €uros
- ✂ CEE (Comité d'Expansion Economique) : 821,28 €uros
- ✂ Convention de partenariat avec l'Agence Locale du Tourisme des Pays d'Issoire : 6 776.80 €
- ✂ RASED (Réseau d'aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté) : 1 500 €uros
- ✂ Pays d'Issoire Val d'Allier Sud : 15 656 ,30 €uros ;
- ✂ ADDT (Agence Départementale de Développement Touristique) : 75 €uros
- ✂ PFIL (Plate Forme Issoire Sancy Initiative) : 2896 €uros

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des voix :

- APPROUVE l'adhésion au CAUE pour un montant de 700 €uros.
- APPROUVE l'adhésion à la Plate Forme Initiative Locale pour un montant de 2 896 €
- APPROUVE l'adhésion au RASED (Réseau d'aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté) : 1 500 €uros ;
- APPROUVE l'adhésion Pays d'Issoire Val d'Allier Sud : 15 656 ,30 €uros
- APPROUVE l'adhésion à l'ARDTA pour un montant de 500 €uros ;
- APPROUVE l'adhésion à l'ADDT pour un montant de 75 €uros ;
- APPROUVE l'adhésion au Comité d'expansion économique pour un montant de 821,28 €
- APPROUVE l'adhésion à l'Agence Locale des Pays d'Issoire pour un montant de 6 776.80 €

6. ALSH : Tarif séjours été et modification tarifaire.

- Suite au questionnaire distribuer aux familles ; le bureau suite aux propositions de la commission jeunesse propose l'ouverture de l'ALSH le mercredi en journée complète à partir du mercredi 15 septembre 2010. Tous les mercredis sauf durant les vacances scolaires.
 - Tarifs identiques à celui des vacances.

Tarifs	QF inf à 335	QF entre 335 et 430	QF entre 430 et 600	QF sup à 600
Journée	7€	8€	10€	12€
½ journée (4-5 ans)	3€5	4€	5€	6€

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des voix :

- APPROUVE l'ouverture de l'ALSH les mercredis à partir du 15 septembre 2010, aux conditions tarifaires exposées ci-dessus.

• Tarifs des séjours 2010

- Séjours « Eaux Vives » à Langeac du 12 au 17 juillet 2010
- Séjours « Glisse d'été » à Besse du 19 au 23 juillet 2010

Tarifs	QF inf à 350	QF entre 351 et 500	QF sup à 501
Séjour Eaux vives	160€	190€	220€
Séjour Glisse d'été	140€	170€	200€

Ces tarifs sont modulés afin de répondre aux exigences de la CAF pour pouvoir satisfaire aux versements de la PSO (Prestation de Services Ordinaires) soit 0.45€/H sur la base de 10h par jour soit 22,50€ par séjour et par jeune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des voix :

- APPROUVE les tarifs des séjours « ados », aux conditions tarifaires exposées ci-dessus.

- La commission propose de supprimer une tranche dans la grille tarifaire de l'ALSH ; plus de demi-journée avec repas (4-5ans) et propose de modifier les tarifs de la tranche demi journée :

Tarifs	Qf inf à 335	QF entre 335 et 430	Qf entre 430 et 600	QF sup à 600
½ journée (4-5ans)	3€50	4€	5€	6€

- La commission propose d'instaurer à partir des vacances d'été un forfait semaine :

Tarifs	Qf inf à 335	QF entre 335 et 430	Qf entre 430 et 600	QF sup à 600
Semaine	28€	32€	40€	48€
½ journée (4-5ans)	14€	16€	20€	24€

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des voix :

- APPROUVE ces modifications tarifaires et de procéder à leur mise en place dès les prochaines vacances.**
- La commission propose de ne plus programmer d'ateliers périscolaires à partir de la rentrée des vacances de printemps en raison du manque d'inscription sur ces mêmes ateliers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des voix :

- APPROUVE la suppression des ateliers périscolaires à partir de la rentrée des vacances de printemps.**

7. Aire de covoiturage : consultation et demande de subvention ;

Il est nécessaire de délibérer afin d'autoriser le Président à engager une consultation afin de retenir un maître d'œuvre qui élabore un Avant-Projet Détaillé (APD) pour cette aire de covoiturage. Le maître d'oeuvre aurait également pour mission d'assurer le suivi des travaux afférents.

Pour rappel, ce projet est budgétisé en 2010 de la façon suivante :

maîtrise d'œuvre : 1 500 € HT
travaux : 23 500 € HT

TOTAL : 25 000 € HT

L'Avant-Projet Détaillé sera nécessaire pour effectuer les demandes de subventions auprès du Conseil Général (CLD) et de la Région (Auvergne +).

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des voix :

- APPROUVE cette opération,**
- CHARGE le Président de lancer les consultations pour recruter un maître d'œuvre ;**
- AUTORISE le Président à déposer des demandes de subventions auprès du Conseil Général et du Conseil Régional et des autres financeurs potentiels (Europe).**

8. Quartier commercial de Charbonnier les Mines : lancement de la consultation ;

Dans le cadre du projet de création d'un quartier commercial à Charbonnier les Mines, il est désormais possible de lancer les travaux.

Une procédure d'appel d'offres ouvert doit être lancée, conformément aux articles 33 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

Les travaux correspondants sont estimés à 689 850 € HT.

L'opération est décomposée en treize lots, selon les spécificités des travaux à réaliser :

- lot 01 : démolitions gros oeuvre
- lot 02 : enduits de façades
- lot 03 : charpente bois
- lot 04 : couverture zinguerie
- lot 05 : étanchéité
- lot 06 : menuiseries extérieures
- lot 07 : menuiseries intérieures
- lot 08 : plâtrerie peinture
- lot 09 : carrelage faïences
- lot 10 : plomberie sanitaire
- lot 11: chauffage ventilation
- lot 12 : électricité / chauffage électrique
- lot 13 : vrd – espaces verts

Chaque entreprise soumissionnaire pourra se présenter dans sa spécialité ce qui favorisera la concurrence, notamment au niveau des prix.

Monsieur le Président indique que ces travaux sont prévus au budget principal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des voix :

- **AUTORISE le Président à lancer un appel d'offres ouvert pour la réalisation des travaux du Quartier Commercial,**
- **AUTORISE le Président à passer les marchés avec les entreprises retenues par la commission d'appel d'offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marchés négociés,**
- **AUTORISE le président à signer les marchés correspondants.**

9. Etude pour l'élaboration d'une politique de valorisation des services de proximité du Lembron Val d'Allier : consultation et demandes de subventions ;

Le bureau de la Communauté de Communes propose au Conseil de Communauté d'engager une étude afin d'élaborer une politique de valorisation des services de proximité du Lembron Val d'Allier. Cette étude aurait pour objectif de définir des choix stratégiques pour valoriser les atouts concurrentiels des activités de proximité et contrecarrer leurs faiblesses, au regard, notamment, du facteur nouveau que constitue la grande surface.

Cette étude permettrait d'établir un programme d'actions qui pourrait être mis en œuvre par :

- les entreprises de services elles-mêmes,
- la Communauté de Communes,
- les communes du Breuil-sur-Couze et de Saint-Germain Lembron,
- le biais d'un portage mixte.

Un groupe de travail a été constitué afin de concevoir le cahier des charges de cette étude. Il est constitué du comité de suivi rapproché des porteurs de projets, de deux représentants de la Commune de Saint-Germain Lembron, de techniciens de la Chambre des Métiers et de la Chambre de Commerce et d'Industrie.

Voici le plan de financements de cette étude :

Dépenses	Montant en €HT	Recettes	Montant en €HT
Etude pour l'élaboration d'une politique de valorisation des services de proximité du Lembron Val d'Allier	16 700,00	Europe (leader) – 44%	7 348,00
		Etat (FISAC) – 36%	6 012,00
		Cté de Communes – 20 %	3 340,00
TOTAL	16 700,00	TOTAL	16 700,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à 29 voix POUR et 4 abstentions :

- **AUTORISE le Président à engager les demandes de subventions auprès de l'Etat et de l'Europe,**
- **AUTORISE le Président à lancer la consultation de marché public et à retenir un prestataire d'étude en cas d'obtention des subventions,**
- **AUTORISE le Président à signer tout document relatif à cette décision.**

10. Questions Diverses.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des voix

● **ACCEPTÉ** que les points suivants soient abordés au présent conseil : Avenant à la convention SAFER (« veille foncière ») ; Opportunité foncière / terrains de Chalus ; Travaux Bâtiment « Confiserie du Lembron » ; Délibération pour remboursement des frais

*** Avenant à la convention SAFER (« veille foncière »)**

Vu la convention avec la SAFER signée le 19 décembre 2005 pour une durée de 5 ans,

Au travers de l'article 3 de cette convention, il est fait référence aux outils d'intervention de la SAFER. Parmi ces outils d'intervention, figure l'outil de veille foncière qui permet la communication à la Communauté de Communes d'informations sur les ventes notifiées à la SAFER (outil « veille foncière »).

Aussi, conformément à cette convention, la Communauté de Communes a contractualisé avec la SAFER afin d'être informée des ventes et pouvoir relayer l'information aux communes concernées durant la durée de validité de leur droit de préemption. Cet outil de veille foncière permet également à la Communauté de Communes de disposer elle-même, de l'information pour pouvoir engager une mise en stockage en vue de proposer des biens en compensation aux agriculteurs situés sur l'emprise de la ZAC des Coustilles.

Or, les tarifs relatifs à cette « veille foncière » ont été révisés par la SAFER comme le rendait possible la convention signée en 2005. Il est donc nécessaire de délibérer afin d'intégrer ces nouveaux tarifs et ainsi, reconduire cette veille foncière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à 28 voix POUR et 5 abstentions :

● **AUTORISE** le Président à signer un avenant à la Convention SAFER afin d'intégrer les nouveaux tarifs de la veille foncière (15 euros HT) et afin de la reconduire jusqu'au terme de la convention.

✳ **Opportunité foncière / terrains de Chalus**

Vu les statuts de la Communauté de Communes et plus particulièrement la compétence « Constitution de réserves foncières nécessaires à l'exercice des compétences communautaires » ;

Vu la convention avec la SAFER signée le 19 décembre 2005 pour une durée de 5 ans ;

Monsieur Denis RIGAUD explique que grâce à l'outil de veille foncière, la Communauté de Communes a été informée du fait que la SAFER lançait un appel à candidatures pour 3,5876 hectares se situant à "La Condamine" sur la Commune de Chalus.

Dans le cadre de la politique foncière, après en avoir discuté avec le Président et après en avoir fait part au Bureau et à la Commission Agricole, Monsieur Denis Rigaud propose au Conseil de Communauté de réfléchir à un positionnement de la Communauté de Communes. L'objectif serait de constituer une réserve foncière afin de compenser les agriculteurs de la phase 2 de la ZAC des Coustilles.

Cet appel à candidature nécessite un positionnement de principe avant le 1^{er} mai.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à 26 voix POUR et 7 abstentions :

● **AUTORISE** le Président à prendre un accord de principe pour que la Communauté de Communes se positionne dans le cadre de l'appel à candidatures relatif aux 3.5876 ha. qui se situent à La Condamine à Chalus.

✳ **Travaux Bâtiment « Confiserie du Lembron »** : devis concernant la réfection partielle du sol de la Confiserie du Lembron : (couche de résine et 3 couches de peinture sur une surface d'environ 55 m² pour un devis total d'environ 2100 € TTC).

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

● **AUTORISE** le Président à accepter ce devis et à signer une convention avec l'EPF Smaf pour la réalisation de ces travaux.

✳ **Délibération pour remboursement des frais engagés par les élus dans le cadre de l'expérimentation Territoire ruraux et Dynamique économique à Paris.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

● **AUTORISE** le remboursement des frais de déplacements engagés par les élus dans le cadre de l'expérimentation Territoire ruraux et Dynamique économique à Paris. (Mme ROUSSEL et M LEGENDRE).